

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 mars 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant quorum sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillers MM. François Séguin et Gabriel Parent.

### Sont également présentes :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 14-03-238 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 mars 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 mars 2014
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.4 Appui à l'Union des municipalités du Québec / Fonds Chantiers Canada
  - 4.5 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Souper du maire / Achat de billets
  - 4.6 Arc-en-ciel Vaudreuil-Soulanges / Brunch du printemps 2014 / Achat de billets
  - 4.8 Regroupement des municipalités de l'Ouest / Participation de la Ville
  - 4.9 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2014
  - 4.12 Report de la séance ordinaire du 7 avril 2014
- 5. Greffe**
  - 5.1 Ministère des Transports / Contrat annuel de déneigement / Autorisation de signature
  - 5.2 Établissement / Servitude de drainage / Lot 1 673 955 / 1701, route Harwood
  - 5.3 Offre d'achat / Immeubles / Mandat
- 6. Trésorerie**
  - 6.1 Liste des comptes – échéance du 28 février 2014

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant à temps partiel
- 7.2 Achat regroupé / Union des municipalités du Québec / Ratification / Adjudication de contrat en assurances collectives pour le regroupement Estrie-Montérégie
- 7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Concierge
- 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2014
- 7.5 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Responsables de site – Camp de jour
- 7.6 Service des travaux publics / Mutation / Agente de bureau 2
- 7.7 Service des travaux publics / Affectation temporaire / Chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs
- 7.8 Service des travaux publics / Embauches à titre régulier saisonnier / Journaliers
- 7.9 Service des communications / Embauche temporaire / Agente de bureau 2

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

## **10. Arts et culture**

- 10.1 Entente / Accès aux livres numériques de langue anglaise / Autorisation de signature
- 10.2 Ententes 2014 / Accès aux bases de données / Autorisation de signature
- 10.3 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2014
- 10.4 Adhésion à la Charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du Québec

## **11. Loisirs et vie communautaire**

- 11.1 Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion / Frais d'inscription 2013 / Remboursement
- 11.2 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion / Aide financière additionnelle

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-65 / Services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux
- 13.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-14-09 / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-11 / Services de marquage sur chaussée
- 13.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-15 / Location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Saint-Joseph
- 13.7 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue des Loisirs
- 13.8 Circulation / Arrêts obligatoires / Avenue André-Chartrand
- 13.9 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Forbes
- 13.10 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Boileau

- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
- 15.1 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Règlement n° 1668
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Aménagement du parc Mozart
- 15.3 Financement / Construction d'un amphithéâtre naturel au parc Valois / Aménagement du parc de la Paix – phase 2
- 16. Urbanisme**
- 16.1 Dérogation mineure / 2440, rue Henry-Ford / Marge arrière / Lot projeté 5 444 786 / Zone I2-644 / CCU n° 14-02-15
- 16.2 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Engagements de la Ville
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1586-01 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1675 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley
- 18.3 Adoption de projet / Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Services municipaux et voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Services municipaux et voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1685 / Aménagement du parc Mozart
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1679 / Fourniture et installation de feux de circulation / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1683 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ancienne Ville de Vaudreuil et Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1684 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.9 Adoption second projet / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1275-207 / Modification / Hauteur maximale des constructions / Zone C3-263 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes au coin de la rue des Sarcelles
- 19. Direction générale**
- 19.1 Autorisations de la direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

#### **14-03-239 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

#### **14-03-240 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **14-03-241 Appui à l'Union des municipalités du Québec / Fonds Chantiers Canada**

ATTENDU que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

ATTENDU que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

ATTENDU que l'étude de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G \$ supplémentaires au niveau actuel;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G \$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

ATTENDU que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

ATTENDU que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

ATTENDU que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'APPUYER les démarches prises par l'UMQ visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;

- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

« ADOPTÉE »

**14-03-242 Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges / Souper du maire / Achat de billets**

CONSIDÉRANT la tenue du souper-conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le maire et la directrice générale y seront présents à titre de conférenciers;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat d'un maximum de 17 billets au montant de 95 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper-conférence organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 25 mars 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-243 Arc-en-ciel Vaudreuil-Soulanges / Brunch du printemps 2014 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au brunch du printemps organisé par l'organisme Arc-en-ciel Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 20 billets adultes au montant de 15 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le brunch du printemps organisé par l'organisme Arc-en-ciel Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 30 mars 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-244 Regroupement des municipalités de l'Ouest / Participation de la Ville**

CONSIDÉRANT que le regroupement des municipalités de l'Ouest couvrirait un territoire de 1 239 km<sup>2</sup> avec une population de plus de 417 000 habitants;

CONSIDÉRANT que ce regroupement serait composé des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des 12 municipalités suivantes :

- Lachine;
- Pierrefonds;
- Sainte-Geneviève;
- Baie-D'Urfé;
- Dollard-des-Ormeaux;
- Beaconsfield;
- Dorval;
- Pointe-Claire;
- Kirkland;
- Sainte-Anne-de-Bellevue;
- L'Île-Dorval;
- Senneville;

CONSIDÉRANT que ce forum privilégié permettrait aux élus d'échanger sur des sujets et de se donner des positionnements communs et cohérents afin de faire des représentations auprès des instances gouvernementales appropriées dans une vision commune;

CONSIDÉRANT que les dossiers communs sont, notamment :

- le transport collectif;
- les services de santé;
- le développement économique;
- la culture;
- le tourisme;
- le lien cyclable;
- le niveau du fleuve;
- les infrastructures de transport;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-02-26-13 adoptée par le Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 26 février 2014 acceptant le concept du regroupement des municipalités de l'Ouest;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion participe au regroupement des municipalités de l'Ouest;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

#### **14-03-245 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2014**

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 21, 22, 23 et 24 mai 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation des membres du Conseil, de la directrice générale, du directeur général adjoint et de l'adjointe à la direction générale et à la mairie aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Centre des congrès du Hilton Lac Leamy à Gatineau les 21, 22, 23 et 24 mai 2014;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 905 \$ par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **14-03-246 Report de la séance ordinaire du 7 avril 2014**

CONSIDÉRANT la tenue d'élections provinciales le 7 avril 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion prévue le 7 avril 2014 soit reportée au 8 avril 2014 aux lieu et heure ordinaires.

« ADOPTÉE »

**14-03-247 Ministère des Transports / Contrat annuel de déneigement / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement de certains chemins sous sa juridiction pour une longueur pondérée de 2,389 km, et ce, en contrepartie d'un montant de 19 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur général adjoint, M. Martin Houde, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de déneigement du ministère des Transports du Québec portant le numéro 8708-14-4904.

« ADOPTÉE »

**14-03-248 Établissement / Servitude de drainage / Lot 1 673 955 / 1701, route Harwood**

CONSIDÉRANT l'accord du propriétaire du 1701, route Harwood, en vertu d'une entente de consentement pour l'établissement d'une servitude de drainage sur son terrain, à titre gratuit, en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'un égout pluvial de 300 mm de diamètre sont complétés et que la Ville a reçu le plan final;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait préparer un plan et une description technique du corridor de cette servitude de drainage;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour une partie du lot 1 673 955, et ce, conformément à la description technique d'une superficie de 10 mètres carrés préparée par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, datée du 30 janvier 2014, minute 19 869, dossier numéro B14-012, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**14-03-249 Offre d'achat / Immeubles / Mandat**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE M<sup>e</sup> Conrad Bédard, notaire, ou un membre de son étude, soit autorisé à préparer et déposer, pour et au nom de la Ville, une offre d'achat pour des immeubles;

QUE l'offre d'achat prévoit la possibilité pour le vendeur et ses locataires de continuer à occuper et exploiter les lieux vendus jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le tout suivant les formalités requises par la *Loi sur les cités et villes*;

QUE la vente soit faite sans garantie légale et que l'acte de vente soit signé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre d'achat, l'acte d'acquisition ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts et, si nécessaire, par le surplus accumulé affecté - immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-250 Liste des comptes – échéance du 28 février 2014**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 février 2014 totalisant un montant de 6 604 497,61 \$.

**14-03-251 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenant à temps partiel**

CONSIDÉRANT la résolution 12-11-1030;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 28 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Alain Normandeau dans son poste de lieutenant à temps partiel, et ce, rétroactivement au 6 novembre 2013;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Normandeau.

« ADOPTÉE »

**14-03-252 Achat regroupé / Union des municipalités du Québec / Ratification / Adjudication de contrat en assurances collectives pour le regroupement Estrie-Montérégie**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'UMQ a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement dans les prochains jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, la Ville de Vaudreuil-Dorion est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement



QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-253 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Concierge**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée au Service des ressources humaines le 5 mars 2014 par M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Josée Séracino à titre de concierge temporaire au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, pour la période comprise entre le 24 mars et le 23 décembre 2014, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-254 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Journaliers étudiants / Période estivale 2014**

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre du Service des loisirs et de la vie communautaire pour la période estivale 2014;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire déposées au Service des ressources humaines le 21 février 2014 par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Shane Stanworth-Belleville, Ianick Calamia, Alexandre Fortier, Jesse Barker et Marc-Olivier Landry à titre de journaliers étudiants (préposés aux terrains sportifs et support aux événements) au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour la période comprise entre le 15 avril et le 30 septembre 2014, et ce, au salaire prévu à l'annexe C « Salarié étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-255 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauches temporaires / Responsables de site – Camp de jour**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 28 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M<sup>mes</sup> Christine Chamberland, Geneviève Lalande, Virginie Martel-Carignan et Stéphanie Canuel aux postes temporaires de responsables de site – Camp de jour au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, au plus tôt à compter du 18 mars 2014 pour un maximum de 400 heures, selon les besoins du service et sans horaire fixe;

QUE l'horaire de travail des responsables de site – Camp de jour soit conforme aux termes et conditions énoncés à la lettre de consentement intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 1432 le 24 mai 2012, laquelle a été reconduite pour la saison estivale 2014 en vertu de la résolution 14-03-202;

QUE le salaire versé aux responsables de site – Camp de jour soit établi à 18,80 \$ l'heure, et ce, conformément à ladite lettre de consentement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-256 Service des travaux publics / Mutation / Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la mutation de M<sup>me</sup> Nathalie Thibodeau, agente de bureau 2 au Service du greffe, au poste régulier à temps plein d'agente de bureau 2 au sein du Service des travaux publics, et ce, au plus tôt à compter du 16 juin 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M<sup>me</sup> Thibodeau devra compléter une période d'essai de 3 mois prenant fin au plus tôt le 16 septembre 2014 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Thibodeau;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-257 Service des travaux publics / Affectation temporaire / Chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs**

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT la demande de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 5 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'affectation temporaire de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, au poste de chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, et ce, rétroactivement à compter du 24 février 2014;

QUE M. Séguin soit affecté au dit poste jusqu'au retour à temps complet du titulaire du poste de chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

QU'il est entendu que M. Séguin bénéficie d'une prime représentant 10 % du salaire qui lui est octroyé à titre de contremaître – Parcs et espaces verts, soit une prime de 146,83 \$ par semaine, le tout conformément à la recommandation salariale incluse à la note de service de M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, en date du 25 avril 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-258 Service des travaux publics / Embauches à titre régulier saisonnier / Journaliers**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 5 mars 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Yvon Bouffard et Serge Asselin aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, et ce, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que la date d'ancienneté de ces salariés soit établie au 18 mars 2014 et qu'un tirage au sort permette de déterminer le rang entre eux;

QUE le rappel au travail de ces salariés s'effectue selon les modalités prévues à l'article 8.11 de la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que ces salariés doivent compléter une période d'essai de 1040 heures régulières de travail à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat, ils pourront être confirmés dans leur poste, et ce, conformément à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est également entendu que l'adhésion de ces salariés au régime d'assurance collective s'effectue à compter de la date d'embauche à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Yvon Bouffard et Serge Asselin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-259 Service des communications / Embauche temporaire / Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée au Service des ressources humaines le 28 février 2014 par M<sup>me</sup> France Lavoie, directrice du Service des communications;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Pascale Thivierge à titre d'agente de bureau 2 au sein du Service des communications, pour la période comprise entre le 10 mars 2014 et le retour à temps complet de la titulaire du poste, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ainsi qu'à l'Entente de service intervenue entre Trudeau Dupré Ressources humaines inc. et la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-260 Entente / Accès aux livres numériques de langue anglaise / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de permettre aux usagers de la bibliothèque d'avoir accès à des livres numériques de langue anglaise;

CONSIDÉRANT que le contrat à intervenir à cet effet est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, dans les limites prescrites par le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le contrat relatif à l'accès aux livres numériques de langue anglaise ainsi que tout autre document inhérent à ce contrat;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-261 Ententes 2014 / Accès aux bases de données / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir aux usagers de la bibliothèque l'accès à différentes bases de données;

CONSIDÉRANT que les contrats à intervenir à cet effet sont soustraits du processus d'appel d'offres prévu par la loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, dans les limites prescrites par le Règlement n° 1512 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, les contrats relatifs à l'accès aux différentes bases de données ainsi que tout autre document inhérent à ces contrats;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-262 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2014**

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Les Arts et la Ville les 4, 5 et 6 juin 2014;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des arts et de la culture y est invité à titre de conférencier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

DE déléguer M. Réналd Gabriele, élu responsable des dossiers culturels, pour accompagner le directeur du Service des arts et de la culture au colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra les 4, 5 et 6 juin 2014;

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-263 Adhésion à la Charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du Québec**

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de l'Agenda 21 de la culture du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme Je suis... s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec et que le gouvernement du Québec a maintes fois cité ledit projet en exemple;

CONSIDÉRANT que la Ville a contribué à la réflexion entourant la création de l'Agenda 21 de la culture par la participation, à titre de représentant de la Montérégie, de son directeur du Service des arts et de la culture au forum national tenu le 30 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adhère à la Charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du Québec;

QUE la Ville, en conformité avec la proposition du gouvernement du Québec, s'engage à :

- faire connaître l'Agenda 21 de la culture auprès des partenaires de la Ville, de ses clientèles et de ses relations professionnelles tout en participant activement à l'adhésion à ses principes et à leur respect;
- mettre en œuvre tout moyen pertinent et réaliser des actions qui cadrent avec les objectifs de l'Agenda 21 de la culture et qui concernent particulièrement le domaine de compétence de la Ville;
- partager ses expériences et ses expertises, via notamment la plateforme d'échange et de communication de l'Agenda 21 de la culture.

« ADOPTÉE »

**14-03-264 Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion / Frais d'inscription 2013 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville offrant une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la vie communautaire la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse au Club d'athlétisme de Vaudreuil-Dorion une somme de 1 279 \$ pour les frais d'inscriptions pour l'année 2013;

Certificat de crédits suffisants émis (budget 2013).

« ADOPTÉE »

**14-03-265 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion / Aide financière additionnelle**

CONSIDÉRANT que la Ville, en vertu de sa résolution 14-01-003, a exercé sa faculté de retrait à l'égard des compétences facultatives actuellement exercées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture et de géomatique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à l'effet que ledit retrait n'affecte pas la tenue de l'événement Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière additionnelle de 8 256 \$ soit versée au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue de l'événement Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion les 6, 7 et 8 juin 2014;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE : 02-702-51-951	(Quote-part MRC)	8 256 \$
À : 02-701-60-970	(Subventions festivités)	8 256 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-266 Résiliation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-65 / Services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux a été prolongé par la résolution 13-11-1105 pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire ne réalise pas les travaux conformément aux exigences du devis;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de résilier le contrat;

CONSIDÉRANT la correspondance du directeur du Service des travaux publics acheminée ce jour à l'adjudicataire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat intervenu entre la Ville et 2968-1913 Québec inc. soit résilié à toute fin que de droit en date des présentes.

« ADOPTÉE »

**14-03-267 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-14-09 / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 6 mars 2014, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n°401-110-14-09 à l'égard de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

**14-03-268 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-11 / Services de marquage sur chaussée**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de marquage sur chaussée adjugé par la résolution 12-03-276 était d'une durée d'un an finissant avec l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2013 par la résolution 13-02-166;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-11 adjugé à Marquage Multi Lignes, 175, chemin Samuel-Labelle, Rivière-Beaudette (Québec), J0P 1R0, pour les services de marquage sur chaussée, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de marquage sur chaussée et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-269 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-15 / Location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses adjugé par la résolution 12-05-453 était d'une durée d'un an finissant avec l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2013 par la résolution 13-02-164;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-15 adjugé à Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **14-03-270 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Saint-Joseph**

CONSIDÉRANT une demande pour l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la rue Saint-Joseph devant les portes de garage de la caserne 11;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit sur la rue Saint-Joseph, du côté nord, sur une distance de 40 mètres à partir de l'intersection de la route de Lotbinière;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

#### **14-03-271 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue des Loisirs**

CONSIDÉRANT une demande pour l'interdiction de stationnement des véhicules routiers à partir du 190, rue des Loisirs, du côté sud, jusqu'à l'avenue Béique, afin d'assurer l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence en période hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit à partir du 190, rue des Loisirs, du côté sud, jusqu'à l'avenue Béique, du lundi au vendredi de 7 h à 17 h, et ce, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »



**14-03-272 Circulation / Arrêts obligatoires / Avenue André-Chartrand**

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'arrêts obligatoires sur l'avenue André-Chartrand, dans les 2 directions, à l'intersection de la rue Dumoulin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur l'avenue André-Chartrand, dans les 2 directions, à l'intersection de la rue Dumoulin;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**14-03-273 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Forbes**

CONSIDÉRANT une demande du CIT La Presqu'île pour l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la rue Forbes aux intersections du boulevard de la Gare et de la rue Boileau afin de faciliter le virage des autobus de type « coach »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit sur la rue Forbes aux endroits suivants :

- à l'intersection du boulevard de la Gare, du côté sud-ouest, sur une distance de 30 mètres;
- à l'intersection de la rue Boileau, du côté nord-ouest, sur une distance de 20 mètres;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**14-03-274 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Boileau**

CONSIDÉRANT une demande pour l'interdiction de stationnement des véhicules routiers dans la courbe du côté sud de la rue Boileau sur une distance de 30 mètres afin de faciliter le virage des autobus de type « coach »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 février 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit dans la courbe du côté sud de la rue Boileau longeant le lot 4 874 622 sur une distance de 30 mètres;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**14-03-275 Autorisation / Transmission de plans et devis / MDDEFP / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Règlement n° 1668**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1668 autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 233 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 1 674 007 et 4 967 534), incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million neuf cent vingt-deux mille dollars (1 922 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale (phase 1) préparée par la firme LVM, en date du 19 février 2014, et que celle-ci doit être déposée officiellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en même temps que la demande pour l'obtention des certificats d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser la firme WSP Canada inc. à transmettre les plans et devis de ce projet et aussi permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance des certificats d'autorisation à être émis par le MDDEFP en vertu de l'article 32 de la LQE;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEFP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance des certificats d'autorisation à être émis en vertu de l'article 32 de la LQE;

QUE la Ville autorise la firme WSP Canada inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEFP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE, le tout accompagné du rapport final d'étude d'évaluation environnementale (phase 1) préparé par la firme LVM en date du 19 février 2014 et portant le numéro 045-B-0008406-1-SG-R-0100-00.

« ADOPTÉE »

**14-03-276 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Aménagement du parc Mozart**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 5 mars 2014, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc Mozart.

« ADOPTÉE »

**14-03-277 Financement / Construction d'un amphithéâtre naturel au parc Valois / Aménagement du parc de la Paix – phase 2**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser, en 2014, les projets de construction d'un amphithéâtre naturel au parc Valois et l'aménagement du parc de la Paix en sa phase 2;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ces projets, les sommes nécessaires seront puisées à même le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à imputer toutes les dépenses pour la construction d'un amphithéâtre naturel au parc Valois et pour l'aménagement du parc de la Paix en sa phase 2 à même le fonds de parcs, espaces verts et terrains de jeux, et ce, pour des montants respectifs ne dépassant pas 140 000 \$ et 400 000 \$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-03-278 Dérogation mineure / 2440, rue Henry-Ford / Marge arrière / Lot projeté 5 444 786 / Zone I2-644 / CCU n° 14-02-15**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Tim Hortons;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-02-15 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 1<sup>er</sup> mars 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2440, rue Henry-Ford;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2440, rue Henry-Ford, visant l'autorisation suivante :

- une marge arrière de 5,05 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone I2-644 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière minimale de 10 mètres.

« ADOPTÉE »

**14-03-279 Projet de développement résidentiel Ravin Boisé / Engagements de la Ville**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le 17 février 2014 le règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 1270-47, incluant le plan d'aménagement n° 121-19053-00 en date du 13 février 2014, pour redéfinir le plan particulier d'urbanisme (PPU) en vigueur sur les lots visés par le projet de développement résidentiel Ravin Boisé;

CONSIDÉRANT que le nouveau règlement de concordance n° 1275-196 visant à amender le règlement de zonage a aussi été adopté à la séance du 17 février 2014;

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par M. Éric Gagnon, ing., du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en date du 22 janvier 2014, à l'égard des exigences environnementales dudit projet;

CONSIDÉRANT que le promoteur, M. Patrick Hamaoui, et la Ville s'engagent à respecter les demandes du MDDEFP à l'égard de la protection des milieux humides et des zones à glissement de terrain, la gestion municipale sur la qualité du traitement des eaux usées et les rejets au cours d'eau Viviry, l'agrandissement du puits municipal Harwood pour fournir l'eau potable et la protection incendie du secteur visé et le respect des exigences d'enlèvement de 80 % en MES et de 40 % en phosphore des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'engagera, par une future entente, à construire les infrastructures du projet, à savoir les rues, le pavage, les fossés de drainage avec rétention, l'éclairage des rues, la station d'épuration des eaux usées, les conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc avec les bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à préparer un règlement d'emprunt pour couvrir les coûts des travaux d'agrandissement du puits Harwood;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion s'engage :

- à recevoir une cession comprenant toutes les infrastructures municipales à construire, y compris la station d'épuration des eaux usées;
- à devenir propriétaire des zones humides et des milieux adjacents à protéger selon les volontés du MDDEFP et en faire un zonage de conservation;
- à procéder à l'agrandissement du puits Harwood par le biais d'un règlement d'emprunt.

« ADOPTÉE »

**14-03-280 Avis de motion / Règlement n° 1586-01 / Règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les matières résiduelles.

**14-03-281 Avis de motion / Règlement n° 1675 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Partie de la rue Elmer-Lach entre les rues Émile-Bouchard et Lorne-Worsley**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et d'éclairage, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue Elmer-Lach entre la rue Émile-Bouchard et la rue Lorne-Worsley en décrétant un emprunt de trois cent huit mille dollars (308 000 \$) à ces fins.

**14-03-282 Adoption de projet / Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Services municipaux et voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1678 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11B, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 avril 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**14-03-283 Avis de motion / Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Services municipaux et voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier**

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11B, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**14-03-284 Avis de motion / Règlement n° 1685 / Aménagement du parc Mozart**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux aux fins d'aménager le parc Mozart (lot 4 712 155), incluant tous les ouvrages connexes, en décrétant un emprunt d'un million cent quarante-trois mille dollars (1 143 000 \$) à ces fins.

**14-03-285 Adoption / Règlement n° 1679 / Fourniture et installation de feux de circulation / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1679 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1679 intitulé :

« Règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, la fourniture et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Ouimet, incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de deux cent treize mille dollars (213 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**14-03-286 Adoption / Règlement n° 1683 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ancienne Ville de Vaudreuil et Ville de Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1683 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1683 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent trente-cinq mille neuf cent soixante dollars (135 960 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

**14-03-287 Adoption / Règlement n° 1684 / Frais de refinancement / Règlements d'emprunt / Ville de Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1684 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1684 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingts dollars (79 380 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

**14-03-288 Adoption second projet / Règlement n° 1275-206 / Zones H3-631 et H3-657 / Modifications / Constructions et usages autorisés / Architecture / Mode de groupement et matériaux de revêtement / Hauteur et implantation des clôtures et haies / Secteur des avenues André-Chartrand et Marier**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 mars 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-206 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 mars 2014 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-206 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**14-03-289 Adoption / Règlement n° 1275-207 / Modification / Hauteur maximale des constructions / Zone C3-263 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes au coin de la rue des Sarcelles**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 17 février 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-207 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mars 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 mars 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-207 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-207 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la hauteur maximale autorisée des constructions dans la zone C3-263 ».

« ADOPTÉE »

**14-03-290 Autorisations de la direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations suivantes accordées par directeur général adjoint :

- Mise en place d'une bannière annonçant la campagne annuelle de la dime de la Paroisse Saint-Michel;
- Mise en place de panneaux annonçant le Festival de cirque 2014.

« ADOPTÉE »

**14-03-291 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**14-03-292 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**14-03-293 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 28 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe